Exil et asile

© Mathis Belloncle - unsplash

Qu'est-ce qu'un réfugié ? Regard sur la pratique contemporaine du droit d'asile en France

Les déplacements forcés sont en forte augmentation, dans le monde, depuis plus d'une décennie. Ainsi, selon les estimations du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés dans son rapport annuel de référence sur les *Tendances mondiales* en la matière, plus de 117 millions de personnes étaient déplacées de force dans le monde à la fin de l'année 2023 et, parmi elles, plus de 43 millions, ayant quitté leur pays d'origine, devaient être regardées comme des réfugiés – les autres relevant majoritairement de la catégorie des « déplacés internes ».

Mais qu'est-ce qu'un réfugié ? Il est essentiel de savoir répondre à cette question, non seulement pour appréhender au mieux un phénomène qui constitue une dimension importante du monde contemporain, mais aussi parce que la loi et les conventions internationales – au premier rang desquelles la convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés – reconnaissent aux réfugiés des droits spécifiques, notamment celui de ne pas être renvoyés de force vers le pays où ils sont menacés, conformément au principe dit de « non refoulement ».

Pour obtenir le bénéfice de ces droits, les réfugiés doivent se faire reconnaître en tant que tels par les autorités du pays où ils ont trouvé refuge, qui leur accordent, en

conséquence de cette reconnaissance, le statut de réfugié à proprement parler ou une autre forme de protection internationale. Statuer sur les demandes d'asile, tel est le rôle imparti, en France, à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), sous le contrôle de la juridiction administrative spécialisée qu'est la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Deux tendances sont particulièrement représentatives du droit d'asile contemporain.

La première concerne ce qu'il est parfois convenu de désigner comme les « réfugiés de guerre ». Dans la période récente, la croissance de la demande d'asile et l'élévation du taux de protection (la part des demandes d'asile recevant une réponse favorable) ont été nourries par la multiplication des situations de conflit armé. Pour prendre en compte ces situations, la pratique décisionnelle a essentiellement mobilisé la protection subsidiaire, forme de protection internationale instituée précisément pour mieux appréhender le besoin de protection des civils qui, sans être nécessairement visés en tant que tels (et donc persécutés au sens de la convention de Genève), sont néanmoins victimes de la violence aveugle générée par un conflit armé. Cette forme de protection a ainsi trouvé à s'appliquer dans tout un gradient de situations allant du conflit armé interétatique classique, dont l'illustration la plus nette actuellement est celle

"Statuer sur les demandes d'asile, tel est le rôle imparti, en France, à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)"

Conférence

Qu'est-ce qu'un réfugié ? Regard sur la pratique contemporaine du droit d'asile en France

Mardi 4 novembre à 18h30

Espace culture
campus Cité scientifique

Julien Boucher

En partenariat avec la SSAAL
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille

de l'Ukraine, jusqu'à des affrontements internes mettant aux prises divers acteurs non étatiques, tels que les gangs qui ont prospéré sur l'effondrement des structures étatiques d'Haïti. Pour traiter les demandes d'asile de personnes originaires de ces pays, l'Ofpra et la CNDA doivent procéder à une évaluation du degré de violence généré par le conflit, établir la provenance précise du demandeur et enfin apprécier l'existence d'un risque individuel selon une méthodologie spécifique qui trouve sa source dans la jurisprudence européenne.

La seconde tendance marquante concerne, quant à elle, la mise en œuvre de la convention de Genève, qui, malgré l'importance prise par la protection subsidiaire, demeure aujourd'hui, en France, l'instrument privilégié de protection des réfugiés. À cet égard, mérite d'être soulignée la part désormais prise, aux côtés des motifs explicitement inclus dans le texte de la convention – comme les opinions politiques ou religieuses –, par ce qu'il est convenu d'appeler les motifs sociétaux, en particulier les violences faites aux femmes et celles liées à l'orientation sexuelle. Dans ces situations, les persécutions invoquées peuvent émaner des autorités, comme en témoignent les exemples afghan ou iranien, s'agissant des violences faites aux femmes, ou, s'agissant des persécutions en raison de l'orientation sexuelle, celui des nombreux États qui pénalisent et répriment effectivement l'homosexualité ; mais, le plus souvent, c'est à l'égard de la société environnante, voire du cercle familial, que les demandeurs expriment des craintes.

Par l'action conjuguée du législateur et de la pratique décisionnelle, le droit d'asile s'est efforcé de s'adapter à la réalité contemporaine des déplacements forcés, et de donner ainsi à voir, au-delà des stéréotypes trop souvent véhiculés par le débat public sur ces questions, les contours de la réalité que recouvre aujourd'hui cette figure, si prégnante dans l'imaginaire collectif, du réfugié.

Julien Boucher

Julien Boucher est juriste de formation. Il a été nommé à la tête de l'OFPRA par le Président de la République française de 2019 à 2025.
Les opinions exprimées le sont à titre personnel.

© Polina Sehida - Université de Lille

Mohammad ALAKLAH, journaliste irakien accueilli en tant qu'étudiant à l'Université de Lille au sein de l'ESJ.

Rendre visibles les artistes en exil

De toutes mes expériences, jamais je ne me suis sentie autant à ma place qu'en étant à l'écoute des pulsations du monde et de l'humanité, en contribuant à défendre les droits des personnes contraintes de tout quitter.

De mes différents engagements professionnels et bénévoles en faveur de l'accueil des personnes en migration jusqu'à mes fonctions actuelles, j'ai été propulsée au cœur de la diversité, mais aussi dans l'intime, dans des tranches de vie émaillées de violences indicibles. Apprendre à écouter, à se décentrer, à rester suspendue entre des mondes, à accueillir l'improbable et toute la complexité des parcours d'autrui est une source inépuisable d'apprentissages.
Ces années à travailler à bras le corps le sujet sous toutes ses coutures m'ont permis d'observer ce que nous faisons collectivement, la façon dont nous accueillons et dont nous dialoguons avec l'altérité. Ces derniers temps, je suis particulièrement frappée par l'affaissement des droits des personnes étrangères et la rétractation effrénée de l'ensemble du système de protection. En subsidiarité et en réaction, des solidarités se tissent, émanant de la société civile « classique » mais aussi des personnes exilées elles-mêmes, porteuses d'initiatives tout à fait inédites. Autant d'actions qui sont malheureusement fustigées, voire criminalisées. Une dissonance éclatante et redoutablement inquiétante.
Qu'on le veuille ou non, plus de 1 % de l'humanité est aujourd'hui déracinée. Près de 123 millions de personnes ont quitté de force leur foyer, un nombre qui bat des records chaque année en raison des inégalités, du changement climatique et des violences liées aux conflits armés et aux régimes autoritaires. C'est une accablante réalité : si le nombre de personnes contraintes de fuir ne cesse d'augmenter, c'est parce que la paix dans le monde ne cesse de reculer. Plus préoccupant encore, alors que les besoins d'accueil à l'échelle mondiale n'ont jamais été aussi grands, les portes des pays les plus riches n'ont jamais été aussi fermées et nos politiques inhospitalières. En France, comme dans de nombreux pays, nous assistons à une progression du repli sur soi, du rejet et de la peur, doublée d'un mouvement puissant de désinformation et d'instrumentalisation, menaçant les droits fondamentaux, aggravant les fractures et la rupture de cohésion. Comme le rappelle François Héran ainsi que plusieurs voix expertes qui se lèvent régulièrement, cela n'a pas de sens de dire qu'on est contre ou pour l'immigration, il faut « faire avec ».

“Cela n'a pas de sens de dire qu'on est contre ou pour l'immigration, il faut « faire avec »”

C'est dans ce contexte hostile, sous le coup des renversements d'actualité, que j'ai souhaité renouveler les contours de mon engagement. Une tentative de diversifier « mes canaux d'intervention », cherchant à emprunter de nouveaux chemins de crêtes.

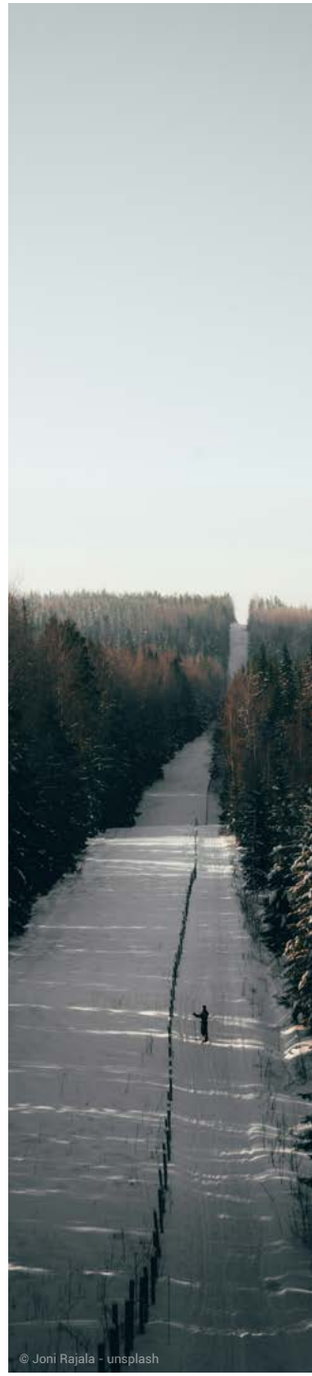
© Joni Rajala - unsplash